

## **NOUVELLES COMMUNALES**

Aperçu des décisions du Conseil communal du 1<sup>er</sup> mai 2024

---

Le Conseil municipal a approuvé les comptes 2023 de la Municipalité de Savièse et de la Bourgeoisie de Savièse.

Le Conseil municipal a arrêté les ordres du jour des assemblées primaire et bourgeoise du 10 juin 2024, à savoir :

### **Ordre du jour de l'assemblée primaire**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2023 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2023 de la Municipalité
5. Présentation de l'analyse des comportements de mobilité de la population saviésanne
6. Divers

### **Ordre du jour de l'assemblée bourgeoise**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2023 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2023 de la Bourgeoisie
5. Agrégation d'une nouvelle bourgeoise
6. Divers

Le Conseil municipal a décidé de convoquer désormais séparément, soit sur des soirées distinctes, les assemblées primaires et bourgeoises, ceci pour valoriser l'assemblée bourgeoise. Cette décision entrera en force pour les assemblées convoquées pour l'approbation des budgets 2025. Cette nouvelle organisation concerne uniquement les assemblées primaires et bourgeoises ordinaires, sans tenir compte des assemblées extraordinaires et de début de législature.

Le Conseil municipal a approuvé le dossier de mise à l'enquête publique de la requalification des traversées de Roumaz et St-Germain tel que présenté.

Dans le cadre des travaux de construction du bâtiment de la sécurité publique, le Conseil municipal a adjugé, les CFC 226 - 271 - 283 - 285 concernant les mandats d'isolation, plâtrerie, peinture, faux plafonds à l'entreprise Dubuis Stéphane Gypserie Peinture SA.

Le Conseil municipal a validé la participation de la Municipalité de Savièse au défi Cyclomania 2024

Le Conseil municipal a validé l'aide financière communale accordée uniquement pour la rénovation de bâtiments classés avec les notes 2, 3 et 4+ à l'inventaire du patrimoine bâti.

Le Conseil municipal a validé le principe pour la mise en place sur la place rouge, pour l'été 2024 (juin à septembre), d'un terrain temporaire de Street Floorball.

Le Conseil municipal a adjugé les travaux de génie civil de la RC 60 entre la Rue du Stade et le giratoire du Trontzé à l'entreprise Constantin Bau AG.